

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 novembre 2017 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 35.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 14 novembre 2017 à 19 h 30.

2017-11-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **ASSERMENTATION PROTOCOLAIRE**
2. Ouverture de la séance ordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Législation
- 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017
- 4.2. Dépôt de la correspondance
- 4.3. Nomination des membres des différents comités
- 4.4. Nomination des maires suppléants
5. Finances
- 5.1. Approbation de la liste des comptes d'octobre 2017
- 5.2. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
6. Demandes externes
7. **Période de questions**
8. Incendie
- 8.1. Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » 2017-2018
- 8.2. Autorisation d'inscription de deux pompiers à la formation Pompier I
9. Voirie et travaux publics
- 9.1.1. Travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice effectués par *Ali Excavation inc.*
- 9.2. Travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord, effectués par *Sintra inc.*
10. Déneigement
11. Hygiène du milieu
- 11.1. Adjudication du contrat de la collecte, transport et disposition des résidus domestiques et objets volumineux
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs et culture
- 13.1. Dîner de Noël
14. Autres sujets :
15. **Période de questions**
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2017-11-02

### NOMINATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme les membres suivants aux différents comités :

<b>Comités</b>	<b>Membres</b>
Ressources humaines	Yvon Bériault, maire Raymond Leclair, conseiller Robert Théorêt, conseiller Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière
Service de sécurité incendie	Yvon Bériault, maire Paul Gauthier, conseiller Kim Jones, conseillère Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Marc-André Dubé, directeur du Service de sécurité incendie
Sécurité publique	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller Paul Gauthier, conseiller Kim Jones, conseillère Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Marc-André Dubé, directeur du Service de sécurité incendie
Environnement et hygiène du milieu	Yvon Bériault, maire Paul Gauthier, conseiller Kim Jones, conseillère Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Réjean Filiatrault, inspecteur municipal Joël-Désiré Kra, inspecteur en urbanisme et environnement
Travaux publics – Voirie et égouts	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller Robert Théorêt, conseiller Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Réjean Filiatrault, inspecteur municipal Joël-Désiré Kra, inspecteur en urbanisme et environnement (égouts)
Office municipal d'habitation (HLM)	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller Robert Théorêt, conseiller Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière (note 1)
Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller Jean-Marie Lavoie, conseiller Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Joël-Désiré Kra, inspecteur en urbanisme et environnement
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Yvon Bériault, maire François D'André, conseiller Jean-Marie Lavoie, conseiller Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière Joël-Désiré Kra, inspecteur en urbanisme et environnement Marie T. Dupont, présidente Marielle Bourgon, représentante des citoyens Jean Lamarche, représentant des citoyens
Loisirs (OTJ)	Yvon Bériault, maire (note 1) Raymond Leclair, conseiller Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière (note 1)
Culture/Bibliothèque	Yvon Bériault, maire (note 1) Jean-Marie Lavoie, conseiller Micheline Déry, directrice générale et secrétaire-trésorière (note 1)

Note 1 : non participative

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS**

2017-11-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

DE NOMMER les conseillers suivants maires suppléants de la Municipalité de Saint-Télesphore en cas d'absence du maire, selon leurs périodes concernées tel que décrit au tableau ci-dessous :

14 novembre 2017 au 28 février 2018	Raymond Leclair
1 <sup>er</sup> mars 2018 au 30 juin 2018	Robert Théorêt
1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 31 octobre 2018	Paul Gauthier
1 <sup>er</sup> novembre 2018 au 28 février 2019	Kim Jones
1 <sup>er</sup> mars 2019 au 30 juin 2019	Jean-Marie Lavoie
1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 31 octobre 2019	Raymond Leclair
1 <sup>er</sup> novembre 2019 au 29 février 2020	Robert Théorêt
1 <sup>er</sup> mars 2020 au 30 juin 2020	Paul Gauthier
1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 31 octobre 2020	Kim Jones
1 <sup>er</sup> novembre 2020 au 28 février 2021	Jean-Marie Lavoie
1 <sup>er</sup> mars 2021 au 30 juin 2021	Raymond Leclair
1 <sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'à l'assemblée de novembre 2021	Robert Théorêt

D'AUTORISER le maire suppléant en fonction selon sa période telle que décrite ci-dessus, à agir pour et au nom de la Municipalité et à signer tout document et effet bancaire requis en l'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-11-04

## **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2017	18 768,47 \$
Comptes déjà payés au 31 octobre 2017	83 587,66
Prélèvements bancaires du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2017	4 313,51
Comptes à payer au 31 octobre 2017	<u>56 485,65</u>
TOTAL	<u>163 155,29 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'octobre 2017 ;

D'APPROUVER la liste des salaires, des comptes et des prélèvements bancaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-11-05

## **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau programme d'aide visant à financer des mesures ou des programmes de sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, annoncé par Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, est en vigueur jusqu'au 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles, dont les municipalités, sont invités à poser leur candidature dans le cadre d'un appel de projets prenant fin le 30 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réaliser des mesures de sécurité routière par l'aménagement d'infrastructures,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à déposer un projet au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'aménagement de glissières de sécurité sur le chemin de la Rivière-Beaudette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **PERIODE DE QUESTIONS**

Huit (8) personnes sont présentes dans la salle.

Une pétition est déposée en séance du Conseil visant une demande pour la mise en place de mesure pour ralentir la vitesse de circulation automobile sur les rues des Ormes, des Peupliers, des Frênes et du Centenaire. La demande des citoyens sera étudiée en comité de travail.

Les points suivants sont également discutés :

- Une demande d'un dos d'âne dans le parc Léon-Prieur à Dalhousie ;
- L'état de la rue du Centenaire au coin du Parc André-Leblanc ;
- La nomination des maires suppléants.

2017-11-06

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL » 2017-2018**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AUTORISATION D'INSCRIPTION DE DEUX POMPIERS À LA FORMATION POMPIER I**

2017-11-07

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été octroyée par le Ministère de la Sécurité publique pour la formation de nouveaux pompiers,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'inscription des pompiers Cédric Gauvreau-Leblanc et Marc-André Tremblay à la formation Pompier I qui débute le 15 février 2018 à Rigaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-11-08

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU PETIT-SAINT-PATRICE EFFECTUÉS PAR ALI EXCAVATION INC.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice, à *Ali Excavation inc.*, et ce, conformément à la résolution 2017-08-09 ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2017, en collaboration avec les ingénieurs de la firme *CDGU, ingénierie urbaine* et de l'entrepreneur *Ali Excavation inc.* ainsi que la Municipalité de Saint-Télesphore, aucune déficience n'a été relevée ;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos ingénieurs de *CDGU, ingénierie urbaine* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
et appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le décompte progressif numéro 1 d'*Ali Excavation inc.*

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1, d'un montant de 234 964,06 \$ taxes incluses, à *Ali Excavation inc.* pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice.

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice effectués par *Ali Excavation inc* ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit-Saint-Patrice effectués par *Ali Excavation inc.*

D'AUTORISER la libération de la première retenue contractuelle de 5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-11-09

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-GEORGES ET UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE NORD, EFFECTUÉS PAR SINTRA INC.**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2017, en collaboration avec les ingénieurs de la firme *CDGU, ingénierie urbaine* et de l'entrepreneur *Sintra inc.* ainsi que la Municipalité de Saint-Télesphore, toutes les déficiences ont été corrigées ;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos ingénieurs de *CDGU, ingénierie urbaine*,

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Robert Théorêt  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acceptation finale des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord effectués par *Sintra inc.* ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le certificat de réception définitive des ouvrages pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord effectués par *Sintra inc.*

D'ACCEPTER le décompte final de *Sintra inc.* et de libérer la dernière retenue contractuelle de 5 % ;

D'AUTORISER le paiement du décompte final, d'un montant de 11 853,96 \$ taxes incluses, à *Sintra inc.* pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin Saint-Georges et sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-11-10

### **ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ET OBJETS VOLUMINEUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de trois entreprises de gestion des déchets pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques et objets volumineux pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions selon seulement l'option B en vertu de la résolution 2017-10-16, soit une collecte à toutes les deux semaines durant l'hiver et une collecte à toutes les semaines durant l'été ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes à l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 10 novembre 2017 à 11h05 :

<b>Entreprise</b>	<b>Taxes incluses</b>
Robert Daoust et fils inc.	49 749,46 \$
Transport Rolland Chaperon inc.	46 532,68 \$

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accorde le contrat de la collecte, transport et disposition des résidus domestiques et objets volumineux de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2018 à *Transport Rolland Chaperon inc.* au montant de 46 532,68 \$ taxes incluses, le tout conformément au bordereau de soumission du devis technique, représentant une collecte à toutes les deux semaines durant l'hiver et une collecte à toutes les semaines durant l'été et la collecte des objets volumineux une fois par mois. Ce prix inclut la redevance à payer pour la disposition des déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **DÎNER DE NOËL**

Le conseiller Raymond Leclair explique la contribution de la municipalité au dîner de Noël offert gratuitement à tous les citoyens de la Municipalité. Un budget de 1 000 \$ est alloué par la Municipalité pour l'achat des cadeaux de Noël.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en lien avec les points à l'ordre du jour.

Les sujets suivants sont également discutés :

- Inspection et sécurité des routes de la municipalité ;
- Résultat de la campagne électorale ;
- Demande de publication en anglais.

2017-11-11

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Robert Théorêt

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20 h 38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Monsieur Yvon Bériault, maire

---

Micheline Déry, CPA, CGA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière